

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 020-9486/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public et paiement de la cotisation 2021 MET 21/17642/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité sur l'ensemble de son territoire, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est susceptible d'adhérer à diverses associations relatives au transport, notamment à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR).

AGIR Transport est une association de professionnels de transport public fondé en 1987 constituée d'une équipe permanente d'experts qualifiés et de consultants indépendants.

Cette association met à disposition des collectivités locales et des entreprises une offre de service leur permettant de compléter leurs ressources et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Par conséquent, l'adhésion à cette association permettra à la Métropole de bénéficier :

- d'une assistance technique mettant à disposition des experts capables de répondre à tous types de questions relatives à la gestion quotidienne des réseaux (domaines juridiques, économiques, performance des réseaux...);
- d'offre de formations complètes dans tous les domaines et métiers qui intéressent les professionnels des transports ;
- De groupes de travail (transport à la demande, billettique...) permettant l'échange d'expériences contribuant à l'enrichissement technique.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération TRA 026-1079/16/CM du 17 octobre 2016 et a renouvelé par quatre fois cette adhésion pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Il convient également pour l'année 2021 de renouveler cette adhésion, le montant de la cotisation au titre de l'année 2021 s'élève à 45 000 euros.

Le montant est stable par rapport aux années précédentes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 026-1079/16/CM du Conseil du 17 octobre 2016 portant adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) ;
- La délibération n°TRA 048-7365/19/BM du Bureau du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille- Provence à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR).

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- Qu'il est proposé de renouveler cette adhésion afin de bénéficier d'une assistance technique dans la gestion quotidienne des réseaux et d'une offre de formations complètes dans tous les domaines et métiers qui intéressent les professionnels des transports.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public pour l'année 2021 et le paiement de la cotisation de 45 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Transports 2021 de la Métropole-Section de Fonctionnement : Chapitre 011 Nature 6281 – Sous-Politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021